

Mémorandum

Pour une politique communale « Femmes admises »

Compte tenu de l'importance de la commune et de la vie communale,

- comme espace d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté et aussi comme source éventuelle des inégalités et des discriminations de tous types,
- comme pouvoir organisateur d'enseignement ainsi que de services aux personnes et aux familles, de la petite enfance jusqu'aux dernières années de vie,
- comme cadre de vie proche des citoyen-ne-s garantissant à chacun-e mobilité, sécurité, accès à la santé, aux commerces de proximité ainsi qu'aux espaces verts,
- comme pouvoir soucieux de l'intégration de chacun-e en organisant aide aux personnes les plus faibles, logements sociaux, accueil des immigré-e-s,
- comme soutien de toutes initiatives sociales et culturelles propres à améliorer les conditions et la qualité de vie de ses concitoyen-ne-s.

Sachant

- que les femmes constituent plus de la moitié des habitants des communes,
- que les femmes sont davantage que les hommes susceptibles de verser, à un moment ou l'autre de leur vie dans la précarité,
- que les inégalités f/h et les stéréotypes sexistes continuent encore et toujours à se développer dans notre société,
- que les femmes sont les principales utilisatrices de services communaux, les principales consommatrices de services aux personnes, les principales usagères des transports en commun et des voiries communales.

Nous demandons :

- l'attribution d'une **compétence et d'un budget égalité femme-homme à un-e Echevin-e,**
- la constitution d'un **conseil consultatif égalité femmes-hommes,**
- L'analyse du budget communal sous l'angle du genre, c'est-à-dire le « **genderbudgeting** », afin que lors de l'élaboration de tous projets d'investissements communaux et lors de l'octroi des subsides aux différentes associations, on élimine et/ou on évite toutes discriminations,

- **la représentation femme/homme à tous les niveaux de responsabilité** au sein de la commune, de ses services et de son administration, y compris aux fonctions dirigeantes,
- la lutte contre la **paupérisation des femmes** et des familles monoparentales (majoritairement sous la responsabilité d'une femme),
 - en encourageant son administration et les services qui en dépendent (missions locales, asbl, etc...) à proposer des contrats à temps plein, seuls garants de l'autonomie et des droits pour les femmes, en sensibilisant aux pièges à l'emploi et notamment aux temps partiels, généralement dévolus aux femmes,
 - en promouvant, par des formations dans des filières non discriminatoires (y compris des formations à l'entrepreneuriat féminin), l'emploi des femmes, jeunes et moins jeunes, en liaison avec les réalités du marché du travail et les besoins régionaux,
 - ⊖ en organisant ou en soutenant les services pouvant aider les femmes avec enfants à se former, chercher un emploi et à travailler (crèches, accueillantes à domicile, garde d'enfants malades, accueil extrascolaire, halte garderie, plaines de jeux, etc...),
 - en poursuivant une politique de logement permettant l'insertion, dans le tissu économique communal, des personnes isolées (souvent des femmes âgées), des femmes victimes de violences intrafamiliales (avec peut-être une priorité dans l'octroi d'un logement social) et des familles fragilisées avec une attention particulière à la mixité sociale et intergénérationnelle : allocation loyer, prise en charge de la garantie locative, Agences Immobilières Sociales, lutte contre les logements inoccupés, logements sociaux intergénérationnels, habitats partagés, logements dans des quartiers avec des services de proximité et de transports en commun,
 - en développant et/ou subsidiant les services d'aide aux personnes afin de permettre aux plus âgé(e)s de rester chez eux/elles et afin de soutenir les personnes (le plus souvent des femmes) en charge des moins valides : services de repas, de garde, de transport... ainsi qu'en facilitant le parking à tous ces services ainsi qu'aux services médicaux et paramédicaux,
 - en transmettant des informations relatives aux droits des femmes, comme par l'exemple l'existence du SECAL (Service de Créances alimentaires), via le bulletin communal, le site informatique de la commune.
- la lutte efficace contre toutes les **violences faites aux femmes**,
 - en veillant à ce que la police dispose de structures d'accueil avec du personnel formé à cette problématique et en développant des plates-formes d'échange entre les personnes (aides familiales, enseignants, assistants sociaux ...) en contact avec les violences intrafamiliales,

- en sécurisant les voiries communales, les parcs ainsi que les abords des transports publics (éclairage, patrouilles de police, marches exploratoires, transport en commun sécurisé, même en dehors des heures de pointe...),
 - en créant ou en subsidiant des places d'accueil d'urgence pour toute femme ou toute famille confrontée à cette situation,
 - en luttant contre toute forme de proxénétisme et en évitant de banaliser et de légitimer la prostitution par son organisation en refusant notamment la création d'eros centers.
- **le combat des stéréotypes sexistes** à tous les niveaux,
- Dans l'enseignement : formation des enseignants, matériel pédagogique, accès égalitaire aux filières qualifiantes, éducation à la citoyenneté et au respect de l'autre dès le plus jeune âge,
 - En instaurant des mécanismes de vigilance pour réprimer les conduites sexistes, par exemple de certains propriétaires (en attendant la promulgation d'une loi sur le sexisme, qui permettrait de sanctionner les contrevenant-e-s),
 - Dans la communication avec les citoyen-ne-s.
- que la commune relaie avec insistance les **demandes spécifiques des femmes en matière de mobilité** et d'aménagement du territoire en développant une politique sensible au genre comme,
- l'aménagement d'horaires et d'infrastructures pour les transports en commun,
 - l'aménagement des trottoirs, du mobilier urbain et des pistes cyclables,
 - la rationalisation de la signalisation routière.
 - l'accessibilité des parkings.